



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D1 - Installation d'une nouvelle Conseillère municipale

Date de convocation : 17 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Matthieu GUIHO à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Mme la Maire ; Jocelyne PELETTE à Natacha MICHEL ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Denis PETONNET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 8 de loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire) et ouvre la séance.

N° 1 - Installation d'une nouvelle conseillère municipale**Rapporteur : Mme la Maire**

Monsieur Jean-Louis BORDESSOULES, Conseiller municipal, est décédé le 4 juillet dernier.

Conformément aux dispositions de l'Article L 270 du Code électoral, et compte tenu de sa position sur la liste « Angériens et Fiers d'agir », Mme Sabrina THIBAUD est devenue Conseillère municipale de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, en lieu et place de Monsieur Jean-Louis BORDESSOULES.

Il est demandé au Conseil municipal d'installer dans ses fonctions de Conseillère municipale, Mme Sabrina THIBAUD qui occupe désormais le rang 22 dans le tableau du Conseil municipal modifié en conséquence.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Signé

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210923-
2021_09_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 27 septembre 2021
Affiché le 27 septembre 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.